

**ÉTATS FINANCIERS**

**DU**



*Conseil scolaire Viamonde*

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

**LE 31 AOÛT 2012**

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>Rapport de la direction</b>	<b>1</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendant</b>	<b>2</b>
<b>États financiers consolidés</b>	
<b>État consolidé de la situation financière</b>	<b>3</b>
<b>État consolidé des résultats</b>	<b>4</b>
<b>État consolidé des flux de trésorerie</b>	<b>5</b>
<b>État consolidé de l'évolution de la dette nette</b>	<b>6</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>7</b>

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés en conformité avec la Loi sur l'administration financière et avec les principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, tels que décrits à la note 1 des états financiers.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de vérification externe décrit les responsabilités des vérificateurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Gyslaine Hunter-Perreault  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Françoise Fournier, CMA  
Surintendante des affaires

Toronto (Ontario)  
7 décembre 2012

À l'attention des conseillères et des conseillers scolaires du

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2012, de même que l'état consolidé des résultats d'exploitation, le changement de la dette nette et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2012, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

*Méthode de comptabilité*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider le Conseil scolaire Viamonde à satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers consolidés ne puissent pas se prêter à un autre usage.

**Cornwall (Ontario)  
7 décembre 2012**

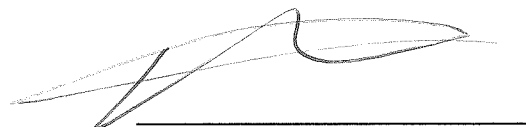
  
**COMPTABLES AGRÉÉS  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS**

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 AOÛT 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	11 022 174 \$	11 671 796 \$
Placements (note 2)	22 000 105	1 205 929
Comptes débiteurs (note 3)	<u>136 790 574</u>	<u>99 102 419</u>
<b>Total de l'actif financier</b>	<u>169 812 853</u>	<u>111 980 144</u>
 <b>PASSIF FINANCIER</b>		
Emprunts temporaires (note 9)	65 459 746	20 534 431
Comptes créditeurs et charges à payer	24 146 268	13 521 351
Autres	127 264	130 586
Dettes nettes à long terme (note 8)	73 920 051	76 430 780
Revenu reporté (note 4)	4 273 052	2 232 054
Avantages sociaux futurs des employés (note 6)	3 569 948	10 930 733
Apports de capital reportés (note 5)	<u>169 672 750</u>	<u>129 525 407</u>
<b>Total du passif financier</b>	<u>341 169 079</u>	<u>253 305 342</u>
 <b>DETTE NETTE</b>	 (171 356 226)	 (141 325 198)
 <b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance	493 842	737 410
Immobilisations corporelles (note 12)	<u>210 950 680</u>	<u>163 077 084</u>
<b>Total de l'actif non financier</b>	<u>211 444 522</u>	<u>163 814 494</u>
 <b>SURPLUS ACCUMULÉ (note 13)</b>	 <u>40 088 299 \$</u>	 <u>22 489 295 \$</u>

**Signé au nom du Conseil:**

  
 \_\_\_\_\_  
 Secrétaire du Conseil

  
 \_\_\_\_\_  
 Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

	<b><u>Budget</u></b> <b><u>2012</u></b>	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>
<b>REVENUS</b>			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	106 284 188 \$	119 424 759 \$	111 313 890 \$
Subventions provinciales - autres	4 601 463	3 270 835	3 174 847
Impôt local	19 195 607	20 025 339	19 894 049
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 988 286	2 333 179
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	60 000	60 000
Autres revenus	276 743	189 691	413 531
Amortissement des apports en capital reportés	<u>4 563 717</u>	<u>2 665 976</u>	<u>2 198 321</u>
<b>Total des revenus</b>	<b><u>137 321 718</u></b>	<b><u>148 624 886</u></b>	<b><u>139 387 817</u></b>
<b>DÉPENSES</b>			
Enseignement	91 116 765	85 751 565	82 159 659
Administration	4 515 261	4 039 969	4 236 641
Transport	12 625 302	12 424 939	11 665 382
Installations destinées aux élèves	23 166 451	21 375 062	21 731 116
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 822 880	2 117 937
Autres dépenses	<u>3 497 939</u>	<u>4 611 465</u>	<u>4 334 643</u>
<b>Total des dépenses</b>	<b><u>137 321 718</u></b>	<b><u>131 025 880</u></b>	<b><u>126 245 378</u></b>
<b>Surplus de l'année</b>	-	17 599 006	13 142 439
<b>Surplus accumulé au début de l'exercice</b>	<u>21 744 111</u>	<u>22 489 293</u>	<u>9 346 854</u>
<b>Surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b><u>21 744 111</u> \$</b>	<b><u>40 088 299</u> \$</b>	<b><u>22 489 293</u> \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Surplus de l'année	17 599 006 \$	13 142 439 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur et les pertes	5 959 477	5 258 378
Amortissement des apports de capital reportés	(5 566 586)	-
(Augmentation) des placements temporaires	(20 794 176)	(273 198)
(Augmentation) des comptes débiteurs	(3 673 255)	(16 416 316)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	10 624 917	(67 784)
(Diminution) des autres éléments de passif	(3 322)	(16 287)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	578 473	(337 320)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à payer	(7 360 785)	506 680
Diminution des frais payés d'avances	<u>243 568</u>	<u>(117 407)</u>
	<u>(2 392 683)</u>	<u>1 679 185</u>
 <b>OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(53 833 079)</u>	<u>(27 164 343)</u>
 <b>FINANCEMENT</b>		
Augmentation des emprunts temporaires	44 925 315	14 639 080
Dettes remboursées et contributions au fonds d'amortissement	(2 510 729)	(2 384 273)
Augmentation des comptes débiteurs		
-Gouvernement Ont./ Immobilisations approuvées	(34 014 900)	-
Augmentation des apports en capital reportés	45 713 929	10 389 502
Augmentation (diminution) des revenus reportés- immobilisations	1 462 525	(277 664)
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>55 576 140</u>	<u>22 366 645</u>
 <b>Changement dans les liquidités</b>	 (649 622)	 (3 118 513)
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<u>11 671 796</u>	<u>14 790 309</u>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<u><b>11 022 174 \$</b></u>	<u><b>11 671 796 \$</b></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>SURPLUS DE L'ANNÉE</b>	<u>17 599 006</u> \$	<u>13 142 439</u> \$
<b>ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 833 079)	(27 164 346)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 959 476</u>	<u>5 258 378</u>
<b>Total des activités liées aux immobilisations corporelles</b>	<u>(47 873 603)</u>	<u>(21 905 968)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER - AUTRE</b>		
Acquisition de frais payés d'avance	(449 051)	(553 420)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>692 621</u>	<u>436 013</u>
<b>Total des activités liées à l'actif non financier</b>	<u>243 570</u>	<u>(117 407)</u>
Augmentation de la dette nette	(30 031 027)	(8 880 936)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<u>(141 325 198)</u>	<u>(132 444 262)</u>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<u>(171 356 226)</u> \$	<u>(141 325 198)</u> \$



## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) **Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public PS3410;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

#### **1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

Le Règlement 395/11, « Conventions et méthodes comptables », rendu public à l'automne 2011 exige que les conseils scolaires respectent les exigences des conventions comptables présentées ci-dessus. Avant l'entrée en vigueur de ce règlement, les états financiers consolidés étaient préparés avant le 31 août 2011 et pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 selon un cadre aux fins déterminées exigées par le ministère de l'Éducation. Par conséquent, ce sont les premiers états financiers des conseils scolaires dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière (« nouveau cadre de préparation des rapports financiers »). Les conseils scolaires ont appliqué ce nouveau cadre de préparation des rapports financiers rétroactivement aux informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés. Aucun changement n'a été apporté à l'excédent accumulé dans l'état de la situation financière en date du 31 août 2011 ou de l'excédent annuel de l'état des résultats pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 à cause de cette transition vers un nouveau cadre de préparation des rapports financiers.

#### **b) Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

- Fonds générés par les écoles
- Partenariat S.A.P.
- Consortium de transport Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

#### **c) Fonds en fiducie**

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

#### **d) Liquidités**

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

#### **e) Placements**

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

##### f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

##### g) Apports de capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

##### h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-dessous relativement à la comptabilisation de ces prestations. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances maladie, vie et dentaire des retraités. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte.

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)**

Dans les années précédentes, le coût des gratifications de retraite dévolues ou accumulées par les employés au cours de leur carrière était établi par un calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite et les taux d'escompte. À la suite de la modification du régime, le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Ces changements apportés au régime ont entraîné une compression de régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis seront constatés au 31 août 2012. Tous les futurs gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et d'assurance maladie pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période. Les changements apportés aux assurances maladie, vie et dentaire des retraités ont entraîné une compression de ce régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis associés aux employés affectés par ces changements seront constatés au 31 août 2012.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

**i) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée de vie utile estimative (en années)</b>
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

#### **j) Paiement de transfert**

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports de capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

##### l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

##### m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et les conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et les conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et la méthode de comptabilité appliquée par le Conseil lors de la préparation des états financiers, les montants budgétés fournis ont été redressés par souci de conformité avec cette méthode de comptabilité utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

##### n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice.

#### 2. PLACEMENTS

Les placements temporaires sont constitués des titres suivants :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>
<b>Caisse populaire Welland Ltée</b> Placement d'intérêt 1,25 % (2011 - NUL)	22 000 105 \$	22 000 105 \$	-	-
<b>Ontario School Board Financing Corporation (OSBFC)</b> 0 unités (2011 : 103 186)	-	-	1 205 929 \$	1 250 306 \$
	<u>22 000 105 \$</u>	<u>22 000 105 \$</u>	<u>1 205 929 \$</u>	<u>1 250 306 \$</u>

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

#### 3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2012, le Conseil a un compte débiteur de 127 471 973 \$ relatif à ces subventions pour immobilisations.

#### 4. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2012, ce revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2011</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Transferts aux apports de capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2012</u>
Installations destinées aux élèves	1 305 712 \$	14 549 046 \$	8 013 720 \$	5 072 801 \$	2 768 237 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	-	9 950 550	9 950 550	-	-
Autre	<u>926 342</u>	<u>3 862 999</u>	<u>3 284 526</u>	<u>-</u>	<u>1 504 815</u>
<b>Total du revenu reporté</b>	<b><u>2 232 054 \$</u></b>	<b><u>28 362 595 \$</u></b>	<b><u>21 248 796 \$</u></b>	<b><u>5 072 801 \$</u></b>	<b><u>4 273 052 \$</u></b>

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**5. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS**

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports de capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le Ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports de capital reportés, tels que présenté dans la note 2.

Solde au début de l'année	129 525 407	119 135 905
Ajouts aux apports de capital reportés	45 713 928	15 414 717
Recettes constatées pour la période	<u>(5 566 585)</u>	<u>(5 025 215)</u>
Solde à la fin de l'année	<b><u>169 672 750</u></b>	<b><u>\$ 129 525 407</u></b>

**6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

**Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
	<b>Prestations de retraite / congé de maladie</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs cumulées des employés au 31 août 2012	2 665 498 \$	904 450 \$	3 569 948 \$	10 311 309 \$
Gains actuariels non amortis au 31 août 2012	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>619 424</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2012	<b><u>2 665 498</u></b> \$	<b><u>904 450</u></b> \$	<b><u>3 569 948</u></b> \$	<b><u>10 930 733</u></b> \$



**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)**

**Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<u>2012</u>			<u>2011</u>
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Coût des prestations de l'exercice	193 063 \$	801 998 \$	995 061 \$	1 006 521 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	137 008	242 359	379 367	464 341
Pertes actuarielles constatées	156 178	-	156 178	-
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	<u>(1 011 186)</u>	<u>(6 434 856)</u>	<u>(7 446 042)</u>	<u>-</u>
Charges <sup>1</sup> au titre des avantages sociaux futurs des employés	<u><b>(524 937) \$</b></u>	<u><b>(5 390 499) \$</b></u>	<u><b>(5 915 436) \$</b></u>	<u><b>1 470 862 \$</b></u>

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

**Changements apportés au régime**

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite au 31 août 2012 encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés à partir du 1er septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée qui ne permet pas d'accumuler les jours de congé non utilisés.

**Hypothèses actuarielles**

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2012 reposent sur les valeurs actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2012. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

### Prestations de retraite

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2012, le Conseil a cotisé 1 494 143 \$ (2011 – 1 149 746 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (iii) Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se fonde sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012. Les changements apportés au régime de gratifications de retraite du conseil entraînent une réduction non récurrente de l'obligation de 1 011 186 \$ du conseil et un gain perte correspondante découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de prestations futures au 31 août 2012 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2012. Ces évaluations s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le Conseil des taux prévus de :

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)**

Gratifications à la retraite	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>
Progression salariale	0.00 %	3,50 % par année pour 5 ans et 3,50 % par année par la suite
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	3,00 % par année au 31 août 2012	5,00 % par année au 31 août 2011
Mortalité	UP-94	UP-94
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

<u>Âge</u>	<b>Probabilité de cessation employés</b>	<u>Âge</u>	<b>Probabilité de cessation employés</b>
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

*Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).*

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

*Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.*

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

### Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Les obligations au titre des indemnités d'assurance pour les accidents du travail futurs au 31 août 2012 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2012. Ces évaluations actuarielles s'appuient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures estimations faites par le Conseil des taux prévus concernant ce qui suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Inflation	2,0 %	2,0 %
Intérêt	2,75 %	3,00 %
Mortalité	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2011 pour tous les autres avantages sociaux	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2007 pour tous les autres avantages sociaux

- (ii) Le Conseil n'a présentement aucune réserve désignée pour les engagements relatifs à d'autres avantages sociaux futurs.

- (iii) Prestations de congé de maladie

À la suite des changements apportés au régime, l'obligation du conseil liée aux absences rémunérées à cause de l'accumulation des congés de maladie a été éliminée, ce qui entraîne une réduction non récurrente de l'obligation de 6 434 856 \$ et un gain correspondant découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**8. DETTE NETTE À LONG TERME**

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>
<b><u>Toronto District School Board</u></b>		
Débeture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 \$ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 \$ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017.	4 194 307 \$	4 194 307 \$
<b><u>Débeture - CIBC - Mellon</u></b>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	45 399 289	46 915 184
<b><u>Débetures - Office ontarien du financement</u></b>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	6 581 760	6 787 697
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	17 395 047	17 868 407
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	1 112 026	1 139 452
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	<u>1 813 407</u> 76 495 836	<u>1 853 714</u> 78 758 761
Moins actif du fonds d'amortissement	<u>2 575 785</u>	<u>2 327 981</u>
Solde au 31 août 2012	<b><u>73 920 051</u></b> \$	<b><u>76 430 780</u></b> \$

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**8. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)**

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations de 73 920 051 \$ en cours au 31 août 2012 sont exigibles comme suit :

	<b><u>Capital et versements au fond d'amortissement</u></b>	<b><u>Paiements d'intérêts</u></b>	<b><u>Total</u></b>
2013	2 510 542 \$	4 017 463 \$	6 528 005 \$
2014	2 637 787	3 890 517	6 528 304
2015	2 771 852	3 756 453	6 528 305
2016	2 913 102	3 615 203	6 528 305
2017	3 061 924	3 466 381	6 528 305
Par la suite	<u>59 167 416</u>	<u>24 164 614</u>	<u>83 332 030</u>
	<b><u>73 062 623 \$</u></b>	<b><u>42 910 631 \$</u></b>	<b><u>115 973 254 \$</u></b>

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débetures ne sont pas inclus comme paiements dans le tableau ci-dessus.)

La dette nette comprend des débetures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ (2011 – 4 194 307 \$) garanties par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 2 575 785 \$ (valeur marchande approximative – 2 775 562 \$). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débetures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 4 542 846 \$ (2011 - 4 221 233 \$).

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

#### 9. **EMPRUNTS TEMPORAIRES**

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b><u>Caisse populaire Welland Ltée</u></b>		
Prêt à demande Segment A - 3,00 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 5 août 2013.	45 242 376 \$	14 638 765 \$
Prêt à demande Segment B - entre 1,51 % et 3,00 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2014.	321 229	5 895 666
Prêt à demande Segment C - 3,00 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2014.	16 011 327	-
Prêt à demande Segment E - 3,00 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2014.	<u>3 884 814</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2012	<u><b>65 459 746 \$</b></u>	<u><b>20 534 431 \$</b></u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2012, le taux préférentiel était de 3,00 % (2011 : 3,00 %).

Le Conseil dispose de quatre ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Le Segment A a pour but de financer temporairement les coûts d'améliorations permanentes admissibles en vertu du programme << Lieux propices à l'apprentissage >> et << Écoles prohibitives à réparer >>. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 7 700 000 \$.

Le Segment B a pour but le financement temporaire de certains projets d'acquisition, de construction ou de réfection. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 72 754 578 \$ (2011 : 50 146 000 \$).

Le Segment C a pour but le financement temporaire de certains projets d'acquisition, de construction ou de réfection. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 36 272 426 \$.

Le Segment E a pour but le financement temporaire de certains projets d'acquisition, de construction ou de réfection. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 17 319 656 \$.

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

Au 31 août 2012, quatre lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Ces lettres totalisent 53 000 \$, 83 200 \$, 231 255 \$ et 48 900 \$ respectivement, échéant le 20 mars 2012, le 21 novembre 2011, le 27 juillet 2012 et le 12 juillet 2012.

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**10. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS**

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>
Paiements de capital sur la dette à long terme y compris les versements au fonds d'amortissement	2 510 729 \$	2 384 273 \$
Paiements d'intérêts sur les obligations à long terme	4 555 846	4 234 980
Paiements d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>1 037 384</u>	<u>401 161</u>
	<b><u>8 103 959 \$</u></b>	<b><u>7 020 414 \$</u></b>

Les versements contre la dette et les contributions au fonds d'amortissement présentés à l'état consolidé des flux de trésorerie de 2 510 729 \$ (2011 – 2 384 273 \$) comprennent des versements de capital sur la dette à long terme de 2 383 881 \$ (2011 – 2 257 425 \$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 120 957 \$ (2011 – 109 138 \$).

**11. CHARGES PAR ARTICLE**

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<b><u>2012</u></b>		<b><u>2011</u></b>
	<b><u>Budget</u></b> <b><u>(Non-vérifié)</u></b>	<b><u>Réel</u></b>	<b><u>Réel</u></b>
<b>Dépenses courantes :</b>			
Salaires et traitements	79 601 143 \$	83 425 213 \$	75 244 972 \$
Avantages sociaux	12 743 123	5 028 549	11 657 629
Perfectionnement du personnel	1 113 761	1 334 446	984 130
Fournitures et services	12 256 522	13 893 642	13 073 647
Intérêts des emprunts	4 138 536	3 972 732	4 221 233
Frais de location	1 124 048	549 889	511 839
Honoraires et services contractuels	17 324 508	15 532 399	14 241 058
Autres	4 229 746	1 329 533	1 052 492
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 790 331</u>	<u>5 959 477</u>	<u>5 258 378</u>
	<b><u>137 321 718 \$</u></b>	<b><u>131 025 880 \$</u></b>	<b><u>126 245 378 \$</u></b>



**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>Coûts</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> sept. 2011</b>	<b>Ajouts et transferts</b>	<b>Dispositions</b>	<b>Solde au 31 août 2012</b>
Terrains	24 821 960 \$	8 040 001 \$	- \$	32 861 961 \$
Améliorations foncières	1 937 770	-	-	1 937 770
Bâtiments	156 428 206	5 551 257	-	161 979 463
Structures non permanentes	871 216	-	(142 600)	728 616
Mobilier et matériel	2 796 590	1 588 688	-	4 385 278
Construction en cours	12 624 936	38 429 028	-	51 053 964
Matériel informatique et logiciels	1 145 342	224 099	(52 114)	1 317 327
Actifs loués	396 960	-	-	396 960
<b>Total</b>	<b>201 022 980 \$</b>	<b>53 833 073 \$</b>	<b>(194 714) \$</b>	<b>254 661 339 \$</b>

<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> sept. 2011</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Dispositions, radiations, ajustements</b>	<b>Solde au 31 août 2012</b>
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	552 191	131 405	-	683 596
Bâtiments	35 654 750	5 130 919	-	40 785 669
Structures non permanentes	337 531	36 829	142 600	231 760
Mobilier et matériel	688 739	360 865	-	1 049 604
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	474 725	218 343	52 114	640 954
Actifs loués	237 960	81 115	-	319 075
<b>Total</b>	<b>37 945 896 \$</b>	<b>5 959 476 \$</b>	<b>194 714 \$</b>	<b>43 710 658 \$</b>

<b>Valeur comptable nette</b>	<b>31 août 2012</b>	<b>31 août 2011</b>
Terrains	32 861 961 \$	24 821 960 \$
Améliorations foncières	1 254 174	1 385 579
Bâtiments	121 193 794	120 773 456
Structures non permanentes	496 856	533 685
Mobilier et matériel	3 335 674	2 107 851
Construction en cours	51 053 964	12 624 936
Matériel informatique et logiciels	676 373	670 617
Actifs loués	77 885	159 000
<b>Total</b>	<b>210 950 680 \$</b>	<b>163 077 084 \$</b>

**a) Actifs en construction**

Les actifs en construction ayant une valeur de 51 053 964 \$ (2011 : 12 624 936 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

**b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles**

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2011 : Nul \$).

**c) Inventaire des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service)**

Le Conseil n'a pas « d'actifs mis hors service de façon permanente ».

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**13. SURPLUS ACCUMULÉ**

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	<u>10 907 628</u> \$	<u>8 907 638</u> \$
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	32 843 524	24 821 960
Avantages sociaux des employés devant être couverts à une date ultérieure	(3 569 948)	(10 930 733)
Autres montants non disponibles	<u>(92 905)</u>	<u>(309 570)</u>
	<u>29 180 671</u>	<u>13 581 657</u>
Surplus total	<u><b>40 088 299</b></u> \$	<u><b>22 489 295</b></u> \$

**14. FONDS EN FIDUCIE**

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 127 264 \$ (2011 - 130 586 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

**15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)**

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2012.

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012**

**16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL**

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Les dépenses encourues durant l'année sont comptabilisées à l'état des résultats d'exploitation du fonds de capital et d'emprunt au 31 août 2012. Un solde de 21 003 671 \$ sera comptabilisé à l'état des résultats d'exploitation du fonds de capital et d'emprunt pour les exercices financiers se terminant le 31 août 2013 et les périodes subséquentes.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2012, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

**17. DONNÉES BUDGÉTAIRES**

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget de 2012 approuvé par le Conseil le 25 novembre 2011.

**18. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS**

**Consortium de transport**

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coût du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

#### 19. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1<sup>er</sup> juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

#### 20. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux douze conseils scolaires ontariens de langue française. Les douze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	1 563 333 \$	1 765 259 \$
<b>PASSIF FINANCIER</b>		
Compte créditeur et charges à payer	1 416 487	1 605 856
Revenu reporté - autre	<u>146 846</u>	<u>159 403</u>
	<u>1 563 333</u>	<u>1 765 259</u>
<b>ACTIF NET</b>	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
<b>DÉPENSES NETTES</b>	<u>178 470</u> \$	<u>171 533</u> \$

#### 21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de liquidités, de placements, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer, d'emprunts temporaires, de dettes nettes et d'avantages sociaux futurs à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risques importants en matière d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.